

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2474

13 septembre 2014

SOMMAIRE

Armatures S.à r.l.	118716	Euro Porto S. à r.l.	118710
Atlan Conseils et Investissements S.à r.l.	118717	Euro Pyramid S.à r.l.	118710
Atlis S.à r.l.	118737	Euro Sphinx S.à r.l.	118711
Balaton Holding S.à r.l.	118728	Euro Taurus S.à r.l.	118711
Comics Empire S.A.	118706	ExxonMobil Holding Luxembourg Interna- tional	118712
DB Advisors SICAV	118708	Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SI- CAV-SIF	118711
Eastern European Media Holdings S.A. ...	118706	Financière du Champ de Mars S.A.	118711
Econocom PSF S.A.	118712	Fleurs du Monde S.à r.l.	118710
EDE Luxembourg	118706	Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg	118750
EDL Partners S.A.	118712	GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l.	118711
Edmund Propco S.à r.l.	118706	G & V Immobilière S.à r.l.	118714
Edonis Holding S.A.	118710	Horizon French Property Partnership Ma- nagement S.à r.l.	118709
Elinoa Invest S.à r.l.	118707	La Panoramique S.A.	118713
Elinoa Invest S.à r.l.	118708	Links Bidco S.à r.l.	118712
Emilion Management S.à r.l.	118713	Sapphire XII S.à r.l.	118715
Emilion S.C.A.	118713	Selp Berlin S.à r.l.	118714
Empyreum S.à r.l.	118714	Sopimo S.A.	118715
Enable and Invest S.à r.l.	118707	Sopimo S.à r.l.	118715
EOP1 S.à r.l.	118714	Soxipa S.A., SPF	118715
EOP2 S.à r.l.	118714	Spandilux S.A.	118715
EPISO Titan Berlin GP Partnership S.C.S.	118714	Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l.	118752
Erebus S.A.	118713	T.C. Brever s.à.r.l.	118715
Espirito Santo Control S.A.	118707	TFAL Investments S.A. S.P.F.	118716
Etimine S.A.	118713	Thaleya S.à r.l.	118716
Euro Apple S.à r.l.	118707	The Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe	118716
Euro Dinero S.à r.l.	118707	Thomson Reuters Holdings S.A.	118752
Euro Gaudi S.à r.l.	118708	Tomcar S.A.	118750
Euro Gwyneth S. à r.l.	118708	Toolux Sanding S.A.	118716
Eurolizenz International	118709	Twelve S.A.	118752
Eurolizenz SA	118710		
Euro Opera S.à r.l.	118709		
Euro Park S.à.r.l.	118709		
Europa Rock S.à r.l.	118712		
Euro Pasha S.à r.l.	118709		

Comics Empire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 177.511.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098019/10.

(140117651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Eastern European Media Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 1.458.335,31.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 159.867.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2014 que:

- MM. Martin Johnston, Didier Stoessel, William Vanderfelt et Anatoli Belchev, administrateurs de la Société ont vu leur mandat reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes 2014;
- La démission de Mr. Olivier Dorier de sa fonction d'administrateur de la Société, est reconnue et acceptée;
- Martin Johnston, commissaire aux comptes de la Société a vu son mandat reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes 2014.

Munsbach, le 3 juillet 2014.

*Pour la société**Signatures**Un administrateur*

Référence de publication: 2014098067/19.

(140117315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Edmund Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.021.

Les comptes annuels pour la période du 11 mars 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014098072/11.

(140117038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

EDE Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 164.530.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'actionnaire unique:

- La démission de Monsieur Peter Clemen, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 2 juillet 2014, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098103/14.

(140116811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Dinero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.830.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098078/10.

(140116497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Elinoa Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098073/10.

(140117631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Enable and Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.864.

Les comptes annuels pour la période du 6 mars 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098075/11.

(140117740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Apple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 135.068.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098077/10.

(140116496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Par lettre de démission, M. Fernando MONIZ GALVÃO ESPIRITO SANTO SILVA, Administrateur de la Société, a donné sa démission et s'est démis de ses fonctions, avec effet au 2 juillet 2014.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration a, par conséquent, été réduit de 7 à 6 membres.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2014098125/13.

(140117171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Elinoa Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098074/10.

(140117775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 143.000.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098079/10.

(140116491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Gwyneth S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 110.650.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098080/10.

(140116494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.884.

Veränderungen im Verwaltungsrat der Gesellschaft

1. ES WIRD FESTGESTELLT UND BESTÄTIGT, dass Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin, geschäftsansässig in 178-190, Mainzer Landstraße, D-60327 Frankfurt, zum 30.06.2014 sein Mandat als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates niedergelegt hat.

2. ES WIRD BESCHLOSSEN, dass Herr Manfred Bauer den Vorsitz des Verwaltungsrates der Gesellschaft übernimmt.

3. Die Bestellung von Herrn Manfred Bauer muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

4. Das Mandat beginnt am 01.07.2014 und endet mit der Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2014 beschließt.

Demnach setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 01.07.2014 wie folgt zusammen:

Herr Manfred Bauer (Vorsitzender)

Herr Leif Bjurström

Frau Petra Gerth

Herr Alexander Preininger

Herr Martin Schönefeld

Herr Klaus-Michael Vogel

Luxembourg.

Référence de publication: 2014098044/24.

(140117347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Opera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippman.
R.C.S. Luxembourg B 156.945.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098081/10.

(140116490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Park S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 124.255.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098082/10.

(140116487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Pasha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 124.253.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098083/10.

(140116493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Eurolizenz International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.400.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.395.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014098088/11.

(140117447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Horizon French Property Partnership Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 115.159.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2014098275/13.

(140116759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Porto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 114.475.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098084/10.

(140116495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Pyramid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.522.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098085/10.

(140116488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Eurolizenz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.058.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014098089/11.

(140117461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Edonis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 32.396.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014098105/11.

(140117815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Fleurs du Monde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 65.577.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLEURS DU MONDE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014098176/12.

(140116753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.947.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014098215/12.

(140117500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Sphinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.603.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098086/10.

(140116489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Euro Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.218.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098087/10.

(140116486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Financière du Champ de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 182.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Numéro du dépôt initial B182663 – L14107964 déposé le 30/06/2014
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014098155/11.

(140117002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 150.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098167/11.

(140116952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Europa Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.023.

Les états financiers au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098090/10.

(140117776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

ExxonMobil Holding Luxembourg International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 178.237.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098099/9.

(140116654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Econocom PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.519.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098101/10.

(140116957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

EDL Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 117.005.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098104/9.

(140117616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Links Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.178,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.566.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2014:

- Deloitte Audit S.à r.l. de 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société, avec effet au 16 janvier 2014.

- Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2014098370/16.

(140116561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

La Panoramique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.482.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

LA PANORAMIQUE SA., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal

Ledit jugement précise que les frais sont à charge de la masse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Ibtihal El Bouyoufii

Le liquidateur

Référence de publication: 2014098384/16.

(140116574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Emilion S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 167.990.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098106/10.

(140117760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Emilion Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 167.871.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098107/10.

(140117759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Erebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.183.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098124/9.

(140116512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 202, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Les comptes consolidés au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098131/9.

(140117538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Empyreum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4577 Differdange, 51, Cité Henri Grey.

R.C.S. Luxembourg B 90.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098108/10.

(140117943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

EOP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098110/10.

(140116470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

EOP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098111/10.

(140116474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Selp Berlin S.à r.l., Société en Commandite simple,**(anc. EPISO Titan Berlin GP Partnership S.C.S.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.407.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68876 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098113/10.

(140117253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

G & V Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 16, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.040.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014098184/14.

(140116585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

**Sopimo S.à r.l., Société Anonyme,
(anc. Sopimo S.A.).**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2C, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 97.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014098742/9.

(140117167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Soxipa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.714.

Les Bilans au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098743/10.

(140117737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Spandilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 15.601.

Les comptes annuels au 20 FEVRIER 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014098744/10.

(140116976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

T.C. Brever s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, Stawelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098759/10.

(140117743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Sapphire XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 170.129.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique, et ce avec effet rétroactif au 9 décembre 2013:

Prins Bernhardplein 200, NL-1097JB Amsterdam, Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014099410/15.

(140118349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Thaleya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.658.868,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 83.535.

Le Bilan au 31.12.2013 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098761/9.

(140117603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

TFAL Investments S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 103.915.

Les comptes annuels audités au 31/12/2013 de Tfal Investments S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098774/10.

(140116644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

The Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.025.

Le bilan au 31 JANVIER 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098775/10.

(140116460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014098783/12.

(140117001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Armatures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4192 Pontpierre, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 175.101.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 14 novembre 2013 que:

- L'Alliance Révision Sarl, ayant son siège social au L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis. Et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46 498, a été nommée Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098953/13.

(140118196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Atlan Conseils et Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 188.411.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, the sixteenth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Mr. Gérard Atlan, born on December 3, 1943 in Sétif (Algeria) and residing at 87 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, France (Shareholder 1);

2) Atlan G Investissements SAS, a company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 78 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, registered with the Paris register of commerce and companies under number 423 790 583 (Shareholder 2 and together with Shareholder 1, the Shareholders);

here represented by Mr. Gérard Atlan, having his address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney

such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders of are the owners of Atlan Conseils et Investissements S.à r.l, a company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 78 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, registered with the Paris register of commerce and companies under number 523 431 815 RCS Paris (the Company);

II. that five hundred (500) shares of the Company, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting of the Shareholders (the Meeting) which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that by a resolution of the Shareholders of the Company validly adopted in France, on June 11, 2014, the Company resolved to transfer its registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management from France to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance and hence to adopt Luxembourg nationality and to submit the Company to Luxembourg law. All formalities required under the laws of France to give effect to that resolution have been or will be duly performed;

IV. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from Paris, France to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of the present notarial deed, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

3. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (*société à responsabilité limitée*) with the name Atlan Conseils et Investissements S.à r.l and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of registered office, principal establishment and place of effective management of the Company to the city of Luxembourg;

4. Approval of the Company's accounts in France dated April 30, 2014 and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

6. Acknowledgment of the resignation of the current directors and discharge; and appointment of the new managers for an unlimited duration;

7. Establishment of registered office, principal establishment and place of effective management of the Company at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

V. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the nationality of the Company from a French company to a Luxembourg company and to transfer the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from Paris, France to Luxembourg city, the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Meeting further declares that all formalities required under the laws of France to give effect to such transfer have been or will be duly performed.

Third resolution

The Meeting acknowledges that the Company has become a Luxembourg company and will as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg. The Company resolves to adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Atlan Conseils et Investissements S.à r.l.

Fourth resolution

The Meeting approves the Company's accounts as at April 30, 2014.

The Meeting records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned accounts.

The Meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Meeting states that the amount of the share capital of the Company, being twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) shall be divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, it being understood that the amount of thirty-one thousand two hundred thirty-six euro (EUR 31,236) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Atlan Conseils et Investissements S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations, the animation and management of such group companies and to that end, the assistance in the strategic, administrative, commercial, financial, legal fields, marketing and other, to all companies and subsidiaries that the Company will assist as counsel or provider. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. However, the voting rights attached to the shares bearing an usufruct are exercised in accordance with article 11.1 (iv).

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital. In addition to this approval, it is necessary, in case of transfer by a bare owner of the shares held in bare ownership to obtain the approval of the holder of the usufruct rights.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after

the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

(iv) When a share is bearing an usufruct, the usufruct holder exercises the voting rights for the decisions taken in General Meeting or by Written Shareholders' Resolutions concerning the allocation of the profits and the bare owner exercises alone the voting rights attached to such share for the decisions taken in General Meeting or by Written Shareholders' Resolutions which are not concerning the allocation of the profits of the Company. The bare owner has the right to attend to all the General Meetings.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Allocation of shares

Following the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from France to Luxembourg and the subsequent change of nationality, the shares representing the share capital of the Company will be reallocated, this will however not result in any change in the shareholding of the Company, which shall be as follows:

Shareholder 1 shall receive: six thousand two hundred-fifty (6,250) shares of one euro (EUR 1) each; and

Shareholder 2 shall receive: six thousand two hundred-fifty (6,250) shares of one euro (EUR 1) each.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges the end of the mandate of Ms. Mr. Gérard Atlan, manager of the Company with effect as of the date hereof and resolves to appoint, with effect as of the date hereof:

as A manager of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Gérard Atlan, born on December 3, 1943 in Sétif (Algeria) and residing at 87 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, France; and

as B manager of the Company for an unlimited duration:

- Ms Sandrine BISARO, born on June 28, 1969 in Metz (France), having her professional address at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Seventh resolution

The Meeting resolves to establish the registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management of the Company at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the French version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de juin,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) M. Gérard Atlan, né le 3 décembre 1943 à Sétif (Algérie) ayant son adresse à 87 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, France (Associé 1);

2) Atlan G Investissements SAS, une société constituée et enregistrée selon les lois de France, ayant son siège social à 78 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 423 790 583 RCS Paris (Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés);

ici représentée par M. Gérard Atlan, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les parties comparantes sont les Associés de Atlan Conseils et Investissements S.à r.l, une société constituée et enregistrée selon les lois de France, ayant son siège social à 78 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 523 431 815 RCS Paris (la Société);

II. que cinq cents (500) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée des Associés (l'Assemblée), qui est par conséquent régulièrement constituée et qui peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

III. que par une décision des Associés de la Société valablement adoptée en France le 11 juin 2014, la Société a décidé de transférer son siège social, son administration centrale, son principal établissement et de son lieu de direction effective de France au Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-ville, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec une pleine continuité de sa personnalité morale et juridique et par conséquent d'adopter la nationalité luxembourgeoise et de soumettre la société au droit luxembourgeois. Toutes les formalités requises sous la législation française pour donner effet à cette résolution ont été ou vont être dûment accomplies.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de direction effective de la Société de Paris, France, à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent acte notarié, sans dissolution de la Société mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

3. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom Atlan Conseils et Investissements S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

4. Approbation des comptes de la Société en France au 30 avril 2014, et confirmation de la description et de la consistance de tous les actifs et passifs de la Société ainsi que du capital social émis et libéré de la Société;

5. Modification et reformulation complète des statuts de la Société afin de les adapter aux lois luxembourgeoises, comme conséquence de la Société qui devient une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

6. Prise d'acte de la démission du président actuel et décharge; et nomination de nouveaux gérants pour une durée indéterminée;

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. Divers

V. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société d'une société française à une société luxembourgeoise et de transférer ensemble le siège social, le principal établissement et lieu de direction effective de la Société de Paris, France à la Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. L'Assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois françaises afin de donner effet à un tel transfert ont été ou seront remplies de manière conforme.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que la Société est devenue une société luxembourgeoise et sera à dater du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. La Société décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom Atlan Conseils et Investissements S.à r.l.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve les comptes de la Société au 30 avril 2014.

L'Assemblée enregistre que la description et la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis libéré de la Société résultent du bilan susmentionné.

L'Assemblée déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et est toujours tenue par ses passifs et engagements.

L'Assemblée déclare que le montant du capital social émis de la Société, soit douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, étant entendu que la somme de trente-et-un mille deux cent trente-six euros (EUR 31.236) sera allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit dans leur version française:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Atlan Conseils et Investissements S.àr.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, l'animation et la gestion desdites sociétés et de son groupe et, à cette fin, l'assistance dans les domaines stratégique, administratif, commercial, financier, juridique, du marketing et autres, à toutes sociétés et filiales auxquelles la société apportera son concours en particulier en qualité et de conseil de prestataire. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés conformément à l'article 11.1 (iv).

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Il est rappelé qu'en sus de cet agrément, il est nécessaire, en cas de cession par un nu-proprétaire de ses parts en nue-proprété, d'obtenir le consentement de l'usufruitier.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes catégories, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Lorsqu'une part sociale est grevée d'usufruit, l'usufruitier exerce seul le droit de vote pour les résolutions adoptées lors des Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés qui concernent l'affectation des bénéfices et le nu-proprétaire exerce seul le droit de vote attaché à ladite part pour les résolutions adoptées lors de toutes les Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés qui ne concernent pas l'affectation des bénéfices de la Société. Le nu-proprétaire a le droit d'assister à toutes les Assemblées Générales.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Affectation des parts sociales

Suite au transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de la France au Luxembourg et au changement subséquent de nationalité, les parts sociales représentant le capital social de la Société seront réallouées, il n'y aura cependant aucun changement dans la participation de la Société, qui sera la suivante:

L'Associé 1 recevra: six mille deux cent cinquante parts sociales d'un euro (EUR 1); et

L'Associé 2 recevra: six mille deux cent cinquante parts sociales d'un euro (EUR 1).

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la fin du mandat de M. Gérard Atlan, gérant de la Société, avec effet à compter de ce jour et décide de nommer, avec effet à compter de ce jour:

en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Gérard Atlan, né le 3 décembre 1943 à Sétif (Algérie) ayant son adresse à 87 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, France; et

en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Sandrine Bisaro, née le 28 juin 1969 à Metz (France), ayant son adresse à 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de sept mille Euros (7.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. ATLAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2014. Relation: LAC/2014/29193. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098917/633.

(140118013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Balaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.912,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.381.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of June,

Before Us Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Amortilla Holding Limited, a private company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of Cyprus, with its registered office at Spyrou Kyprianou 18, 3rd floor, Flat/Office 301, 1075 Nicosia, Cyprus registered with the Registrar of Companies of Cyprus under file number HE 291882;

here represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Balaton Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 181.381, incorporated by a deed enacted by Me Léonie Grethen, on 11 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 December 2013 under number 3242 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended until the present deed (the "Articles").

II. That the share capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change the denomination of the currency of the Company's subscribed capital from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effective date as of the date of the present meeting and restatement of the number of corporate units representing the subscribed capital of the Company and their par value (the "Ordinary Shares").

2. Creation of mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") in the share capital of the Company and subsequent amendment of article 5 and article 7, article 19 and article 21 of the Articles.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventeen million eight hundred thousand United States Dollars (USD 17,800,000) in order to raise it from its current USD amount of sixteen thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 16,912) to seventeen million eight hundred sixteen thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 17,816,912) by the issuance of two million eight hundred thousand (2,800,000) Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and the creation and issuance of fifteen million (15,000,000) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, subject to the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to eighty-six million two hundred sixty-seven thousand one hundred seventy-two United States Dollars and thirteen Cents (USD 86,267,172.13), out of which an amount of one million seven hundred eighty-one thousand six hundred ninety-one United States Dollars and twenty Cents (USD 1,781,691.20) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

4. Subscription to, intervention of and payment by the Sole Shareholder of all the newly issued Ordinary Shares and MRPS by way of a contribution in kind.

5. Valuation of contribution.

6. Subsequent amendment of article 5 of the Articles.

7. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as of the enactment of the present deed, to change the currency of the subscribed capital of the Company amounting currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to sixteen thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 16,912) by using the EUR/USD exchange rate issued by www.bloomberg.com as at 11 June 2014 being of 0.7391 for 1 USD divided into sixteen thousand nine hundred twelve (16,912) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") in the share capital of the Company (the "MRPS Creation"). The Sole Shareholder subsequently resolves to amend accordingly the Articles so as to reflect such MRPS Creation, as follows:

" Art. 5. Corporate capital.

Subscribed corporate capital

The subscribed corporate capital is set at sixteen thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 16,912) represented by sixteen thousand nine hundred twelve (16,912) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each all fully subscribed and entirely paid up.

The sixteen thousand nine hundred twelve (16,912) shares will be individually referred hereafter to as an "Ordinary Shares" and collectively "Ordinary Shares". The Company may issue, upon a resolution of the extraordinary general meeting of shareholder(s), mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "MRPS"), in a total amount not exceeding fifteen million (15,000,000).

For the sake of clarity, the Ordinary Shares and the MRPS will be individually referred hereafter to as a "share" and collectively "shares".

The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and MRPS.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Share Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Share Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the MRPS (the “MRPS Premium”) shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the “MRPS Premium Account”. The amount of said premium accounts is at the free disposal of the shareholder(s).”

At the moment and for as long as long as the Company has a sole shareholder, a portion of MRPS Premium equal to ten per cent (10%) of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the MRPS Legal Reserve (as defined below).”

“ 7. Redemption of shares.

7.1 Redemption of Ordinary Shares

Subject to clause 7.3, the Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Ordinary Shares. Redemptions of the Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of shares made by the Company may only be made out of the Company’s distributable retained profits and free reserves,
- the repurchased shares will be immediately cancelled and the share capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements.

7.2 Redemption of MRPS

Subject to clause 7.3, the Company shall redeem the MRPS at the latest 13 years after their issuance (the “Maturity Date”). MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until the Maturity Date at the option of the Company (the “Early Redemption Date”). The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the sum of:

- (i) the aggregate nominal value of the redeemed MRPS,
- (ii) the MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, including the amount allocated from the MRPS Premium Account to the legal reserve provided that the legal reserve remains at a level of 10% of the new share capital after the redemption; and
- (iii) any preferred dividend accrued but not yet declared (the “Redemption Price”).

Nonetheless, the MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date (the “Available Funds”). In case the Company dispose of funds available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the MRPS holder(s) so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Early Redemption Date) by transferring to the holder(s) of MRPS to be redeemed any receivable(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at a value not lower than their nominal amount. The Company may perform early repayments without penalty.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly, to the extent that the minimum amount of share capital required by the law is maintained. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

7.3. The Company shall not redeem or repurchase any Ordinary Shares or any MRPS when such shares are pledged or subject to any other security interest, unless the Company: (i) obtains the prior written consent of the beneficiary of such pledge or another security interest and (ii) complies in full with any conditions which such beneficiary may set out in its consent. This provision shall prevail over any other provision of these articles of association to the contrary.”

“ Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

Any amount of MRPS Premium which has been allocated to the legal reserve shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the MRPS Legal Reserve.

An amount equal to 5% of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company’s share capital.

The Company may neither declare nor pay the below described dividends as long as such payment is prohibited by the terms of any debt financing incurred by the Company and granted by any financial institution. Upon full repayment of

all debt which prohibits the payment of dividends and in any case with the effect on 13 March 2022, the Company shall start declaring and paying dividends as described below.

For every financial year of the company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to a preferred fixed cumulative dividend of 1% a year, computed on the nominal amount of the MRPS and the MRPS Premium Account, including the amount allocated from the MRPS Premium Account to the MRPS Legal Reserve (the “Ordinary Preferred Dividend”). Ordinary Preferred Dividends will accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year’s Ordinary Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of MRPS are also entitled to a preferred variable cumulative dividend (the “Extraordinary Preferred Dividend”) equal to the Company’s net financial result for the financial year derived from the Investment minus (i) the financing spread to be determined and documented by a transfer pricing report and (ii) the Ordinary Preferred dividend, as reflected in the Company’s financial statements. The Extraordinary Preferred Dividend shall accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. As the Investment should be understood all loan receivables of the Company towards another Group companies being refinanced by debt and MRPS.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company’s profit for any given financial year (“Ordinary Dividend”), but no Ordinary Dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends of the current year and the prior years have been paid.

The above Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends with respect to the Ordinary Preferred Dividends (“Ordinary Preferred Interim Dividend”), the Extraordinary Preferred Dividends (“Extraordinary Preferred Interim Dividend”) and the Ordinary Shares (“Ordinary Interim Dividend”), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The payment of such interim dividends shall be first allocated to the payment of the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or the Extraordinary Preferred Interim Dividend. For the purpose of interim dividends, Ordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) and Extraordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company in relation to the underlying assets at the date of the establishment of interim financial statements as at the date of the distribution.

Any manager may require, at his sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company’s expenses. The declaration of Ordinary Preferred Interim Dividends and Extraordinary Preferred Interim Dividends shall be limited to the dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or Extraordinary Preferred Interim Dividends. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.”

“ **Art. 21. Liquidation - Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for Amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon dissolution of the Company, subject to the prior payment of the Company’s creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions compared to the holders of Ordinary Shares (i.e.: MRPS and MRPS Premium Account) and accrued dividend links to the MRPS or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e.: Ordinary Shares, Ordinary Share Premium) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary, but before creditors.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventeen million eight hundred thousand United States Dollars (USD 17,800,000) in order to raise it from its current amount of sixteen thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 16,912) to seventeen million eight hundred sixteen thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 17,816,912) by the issuance of two million eight hundred (2,800,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Newly Issued Ordinary Shares") and the creation and issuance of fifteen million (15,000,000) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Newly Issued MRPS"), subject to the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to eighty-six million two hundred sixty-seven thousand one hundred seventy-two United States Dollars and thirteen Cents (USD 86,267,172.13) to be allocated to the MRPS Premium Account (the "Preferred Premium") out of which an amount of one million seven hundred eighty-one thousand six hundred ninety-one United States Dollars and twenty Cents (USD 1,781,691.20) shall be allocated to the MRPS legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a claim held by the Sole Shareholder (the "Contribution").

Fourth resolution

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to the Newly Issued Ordinary Shares and the Newly Issued MRPS and to fully pay them up, together with the Preferred Premium, by the Contribution.

Fifth resolution Valuation

The net value of the Contribution is set at one hundred four million sixty-seven thousand one hundred seventy two United States Dollars and thirteen Cents (USD 104,067,172.13). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value and the statement of the Sole Shareholder of the Company declaring that:

- the Sole Shareholder of the Company is the sole legal owner of the contributed claim;
- the contributed claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any third party rights;
- the contributed claim is not the object of a dispute or a claim;
- the contributed claim is freely transferable, with all rights attached thereto.

Evidence of the contributions' existence

Proofs of the existence and the value of the Contribution have been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, as follows:

" Art. 5. Corporate Capital.

Subscribed Corporate Capital

The subscribed corporate capital is set at seventeen million eight hundred sixteen thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 17,816,912) represented by two million eight hundred sixteen thousand nine hundred twelve (2,816,912) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and fifteen million (15,000,000) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Amortilla Holding Limited, une société dûment constituée et existant valablement sous les lois de Chypre, ayant son siège social au Spyrou Kyprianou 18, 3rd floor, Flat/Office 301, 1075, Nicosie, Chypre, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 291882;

ici représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Balaton Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.381, constituée par un acte de Maître Léonie Grethen en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 décembre 2013 sous le numéro 3242 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) vers le dollar américain (USD) avec date d'effet au jour des présentes et refonte du nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société et leur valeur nominale (les «Parts Sociales Ordinaires»).

2. Création de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat («MRPS») dans le capital social de la Société et modification subséquente de l'article 5 et de l'article 7, de l'article 19 et de l'article 21 des Statuts.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions huit cent mille dollars américains (17.800.000 USD) afin de le porter de son montant actuel en USD de seize mille neuf cent douze dollars américains (16.912 USD) à un montant de dix-sept millions huit cent seize mille neuf cent douze dollars américains (17.816.912 USD) par l'émission de deux millions huit cent mille (2.800.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune et la création et l'émission de quinze millions (15.000.000) de MRPS d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission attachée aux MRPS d'un montant de quatre-vingt-six millions deux cent soixante-sept mille cent soixante-douze dollars américains et treize cents (86.267.172,13 USD), de laquelle un montant d'un million sept cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-onze dollars américains et vingt cents (1.781.691,20 USD) devra être alloué à la réserve légale de la Société.

4. Souscription, intervention et paiement par l'Associé Unique de l'ensemble des parts sociales ordinaires et des MRPS nouvellement émises par voie d'un apport en nature.

5. Evaluation de l'apport.

6. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

7. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à la tenue du présent acte, de modifier la devise du capital souscrit de la Société s'élevant actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) en seize mille neuf cent douze dollars américains (16.912 USD) en utilisant le taux de change EUR/USD publié par www.bloomberg.com du 11 juin avril 2014 étant de 0,7391 pour 1 USD, divisé en seize mille neuf cent douze (16.912) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, assorties des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables («MRPS») dans le capital social de la Société (la «Création de MRPS»). L'Associé Unique décide de modifier les Statuts en conséquence afin d'y refléter la Création de MRPS, tel que suit:

« Art. 5. Capital social.

Capital social

Le capital social de la Société est fixé à seize mille neuf cent douze dollars américains (16.912 USD) représenté par seize mille neuf cent douze (16.912) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les seize mille neuf cent douze (16.912) parts sociales seront ci-après définies individuellement comme une «Part Sociale Ordinaire» et collectivement comme des «Parts Sociales Ordinaires». La Société peut émettre, sur prise de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associé(s) de la Société, des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les «MRPS»), pour un montant total ne dépassant pas les quinze millions (15.000.000).

A des fins de clarifications, les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont individuellement définies comme une «part sociale» et collectivement comme des «parts sociales».

Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de MRPS.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire (la «Prime d'Emission Ordinaire») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS (la «Prime d'Emission des MRPS») restera attaché aux MRPS et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS». Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associé(s).

Pour le moment et aussi longtemps que la Société a un associé unique, une part de la Prime d'Emission des MRPS égale à dix pourcent (10%) du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS) sera allouée au compte Réserve Légale de MRPS (défini ci-dessous).»

« 7. Rachat de parts sociales.

7.1. Rachat de Parts Sociales Ordinaires

Conformément aux dispositions de la clause 7.3, la Société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales Ordinaires. Les rachats des Parts Sociales Ordinaires de la Société seront décidés par la prise d'une résolution de l'associé unique ou lorsque la Société dispose de plusieurs associés, par des résolutions prises à l'unanimité de tous les associés de la Société présent ou représentés lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts sociales par la Société sera fait uniquement à partir des profits retenus distribuable et des réserves disponibles,
- les parts sociales rachetées seront immédiatement annulées et le capital social de la Société réduit en conséquence conformément aux exigences légales.

7.2 Rachat de MRPS

Conformément aux dispositions de la clause 7.3, la Société doit racheter les MRPS au plus tard 13 ans après leur émission (la «Date d'Exigibilité»). Les MRPS sont rachetables (partiellement ou entièrement) à tout moment jusque la Date d'Exigibilité sur option de la Société (la «Date de Rachat Anticipé»). Les MRPS doivent être rachetées pour un montant correspondant à la somme de:

- (i) la valeur nominale totale des MRPS rachetées,
- (ii) la Prime d'Emission des MRPS attachée aux MRPS rachetées, comprenant le montant alloué du Compte de Prime d'Emission des MRPS à la réserve légale pour autant que la réserve légale reste égale à 10% du nouveau capital social après rachat, et
- (iii) tout dividende préférentiel accumulé mais non encore déclaré (le «Prix de Rachat»).

Néanmoins, les MRPS seront rachetées à la Date d'Exigibilité uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution à cette date (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société disposerait des fonds disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi pour payer le Prix de Rachat mais ne dispose pas d'assez de numéraire disponible à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou totalement). Dans le cas où la société disposerait de Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat pourra toutefois être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipée), si le/les détenteur(s) de MRPS y sont favorables(s). Indépendamment de la question de savoir si la Société dispose des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire ou pas, la Société pourra se décharger du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité ou Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) des MRPS toute(s) dette(s) due(s) à la Société par toute personne, devant être évaluée dans cet objectif à une valeur qui ne peut être inférieure à leur valeur nominale. La Société peut procéder à tous remboursements anticipés sans pénalité.

Les MRPS rachetées par la Société sont immédiatement annulées et le montant du capital social réduit corrélativement, dans la mesure où le montant de capital social minimum légalement requis est maintenu. En outre, le compte de Prime d'Emission des MRPS sera réduit en conséquence.

7.3. La Société ne pourra pas rembourser ou racheter de Parts Sociales Ordinaires ou de MRPS lorsque de telles parts sont mises en gage ou sujettes à tout autre forme de garantie, à moins que la Société: (i) n'obtienne l'accord écrit préalable du bénéficiaire du gage ou de la garantie et (ii) remplisse l'ensemble des conditions exigées par le bénéficiaire du gage lui

permettant d'octroyer un consentement. Cette disposition prévaudra sur toute autre disposition contraire contenues dans les présents statuts.»

« **Art. 19. Profits, Réserves et Dividendes.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Tout montant provenant du Compte de Prime d'Emission des MRPS qui a été alloué à la réserve légale restera attaché aux MRPS et sera désignée comme la Réserve Légale des MRPS.

Il est prélevé 5% sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social de la Société.

La Société ne pourra ni déclarer ni payer les dividendes décrits ci-dessous tant que ce paiement est interdit par les termes d'une dette de financement souscrite par la Société et accordée par une institution financière. Suite au remboursement de toutes les dettes qui interdisent le paiement de dividendes et, dans tous les cas, avec effet au 13 mars 2022, la Société doit déclarer et payer des dividendes tels que décrits ci-dessous.

Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs de MRPS ont droit à un dividende préférentiel fixe cumulé de 1% par an, calculé sur la valeur nominale des MRPS et du Compte de la Prime d'Emission des MRPS, incluant le montant alloué au Compte de Prime d'Emission des MRPS à la Réserve Légale des MRPS (le «Dividende Préférentiel Ordinaire»). Les Dividendes Préférentiels Ordinaires sont cumulés sur une base journalière et payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels Ordinaires de l'année en cours ne sont pas distribués (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs de MRPS ont aussi droit à un dividende préférentiel variable cumulé (le «Dividende Préférentiel Extraordinaire») égal aux résultats financiers de la Société pour l'année comptable tirés de l'Investissement diminué (i) de la marge de financement devant être déterminé et documenté par un rapport prix de transfert et (ii) du Dividende Préférentiel Ordinaire, tel que reflété dans les comptes de la Société. Les Dividendes Préférentielles Extraordinaires se cumulent sur une base journalière et peuvent être payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. L'Investissement doit être entendu comme toutes les créances de la Société détenues envers les autres sociétés du Groupe étant refinancées par emprunt et MRPS.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun Dividende Ordinaire ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels Ordinaires et des Dividendes Préférentiels Extraordinaires de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels Ordinaires et les Dividendes Préférentiels Extraordinaires ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes.

Le gérant unique où, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes concernant soit le Dividende Préférentiel Ordinaire («Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires»), soit le Dividende Préférentiel Extraordinaire («Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires») soit les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le paiement de tels acomptes sur dividendes devra être premièrement alloué au paiement de l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et/ou de l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires. Concernant les acomptes sur dividendes, l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires sera calculé sur une base prorata temporis dépendant du nombre de jour écoulés et sur une base annuelle de 365 ou 366 jours (selon le cas) et l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires sera calculé sur le revenu net et les gains cumulés ou reçus par la Société selon les actifs sous-jacents à la date de préparation des comptes intermédiaires jusque la date de distribution.

Tout gérant pourra requérir, à sa seule discrétion, de faire revoir ce bilan intérimaire par un réviseur indépendant aux frais de la Société. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels Ordinaires et d'Acompte sur Dividende Préférentiels Extraordinaires doit être limitée aux dividendes cumulés sur les MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et/ou à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires. Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

« **Art. 21. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

A la dissolution de la société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des MRPS ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (c.-à-d.: MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS) et du dividende lié aux MRPS cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit au remboursement de leur apport (c.-à-d.: Parts Sociales Ordinaires, Prime d'Emission Ordinaire) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de MRPS au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société après que les détenteurs des MRPS aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit préférentiel au remboursement.

En cas de pertes constatées lors de la liquidation, ces pertes seront supportées tout d'abord par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, et ensuite par les détenteurs des MRPS si nécessaire, et avant les créanciers.»

Troisième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions huit cent mille dollars américains (17.800.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de seize mille neuf cent douze dollars américains (16.912 USD) à un montant de dix-sept millions huit cent seize mille neuf cent douze dollars américains (17.816.912 USD) par l'émission de deux millions huit cent mille (2.800.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les «Parts Sociales Nouvellement Emises») et la création et l'émission de quinze millions (15.000.000) de MRPS d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les «MRPS Nouvellement Emises»), moyennant le paiement d'une prime d'émission attachée aux MRPS d'un montant de quatre-vingt-six millions deux cent soixante-sept mille cent soixante-douze dollars américains et treize cents (86.267.172,13 USD) devant être alloué au Compte de Prime d'Emission des MRPS (la «Prime Préférentielle»), de laquelle un montant d'un million sept cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-onze dollars américains et vingt cents (1.781.691,20 USD) devra être alloué à la réserve légale des MRPS, le tout devant être payé par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique (l'«Apport»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvellement Emises et aux MRPS Nouvellement Emises et de les payer entièrement, ensemble avec la Prime Préférentielle, par voie de l'Apport.

Cinquième résolution Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à cent quatre millions soixante-sept mille cent soixante-douze dollars américains et treize cents (104.067.172,13 USD). Cette valeur a été approuvée par les gérants de la Société par la voie d'une déclaration de valeur déclarant que:

- l'Associé Unique de la Société est le seul bénéficiaire légal de la créance apportée;
- la créance apportée est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- la créance apportée ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- la créance apportée est librement transmissible, incluant tous droits y rattachés.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuves de l'existence et de la valeur de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus et l'Apport ayant été effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

Capital social

Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions huit cent seize mille neuf cent douze dollars américains (17.816.912 USD) représenté par deux millions huit cent seize mille neuf cent douze (2.816.912) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune et quinze millions (15.000.000) de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront mis à sa charge de la Société à raison du présent acte sont estimés à environ huit mille Euros (8.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataires de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29677. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098983/476.

(140118042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Atlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.423.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of June.

Before us Maître Henri BECK, Notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr. Agnar Lemacks, born on August 24th, 1975, in Reykjavik, Iceland, having his private address at 10, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 7, 2014; and

- Numi AS, Id. 994 017 314, Henrik Ibsens gate 100, N-0230 OSLO, NORWAY, here represented by Mrs. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on May 6, 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the two sole shareholders of "Atlis S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, and having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Company").

II. The Company's share capital is currently set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollars (USD 1.-) each.

III. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register and no petition or other similar proceeding has been filed for voluntary or involuntary dissolution, liquidation or bankruptcy of the Company or suspension of payments by the Company.

IV. In accordance with the decisions made by the Company's corporate bodies, the place of effective management and central administration and the registered office of the Company are transferred from British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of today's date.

V. The shareholders support and confirm as far as necessary, the decision of the Company's corporate bodies to continue the Company as a company incorporated under the laws of Luxembourg, by transferring its registered office and the place of effective management and central administration to Luxembourg and consequently adopt the Luxembourg nationality without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity. All necessary actions and formalities required shall be performed at the former registered office of the Company to ensure that the transfer is performed in due form.

Such transfer does not entail dissolution or change in the legal personality of the Company and the Company will carry on its legal existence without discontinuity, as it is evidenced by a legal opinion issued on June 25, 2014 by Maples and Calder, a law firm located in the British Virgin Islands.

VI. The shareholders resolve i) to convert the Company's share capital from U.S. Dollar (USD) into Euro (EUR), with immediate effect by using the USD/EUR exchange rate of USD 1.- = EUR 0.73, the present share capital of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) being henceforth replaced by a share capital of fourteen thousand, seven hundred Euro (EUR

14,700.-) divided into fourteen thousand, seven hundred (14,700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to be reorganised as follows:

- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class A shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class B shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class C shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class D shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class E shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class F shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class G shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class H shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class I shares, subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class J shares, subscribed and fully paid up;

ii) and to allocate the excess amount of sixty cents (EUR 0.60) resulting from the conversion to the legal reserve of the Company.

VII. The shareholders resolve that the Company adopts the corporate form of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name of Atlis S.à r.l. and further resolved to amend and entirely restate the articles of association of the Company, so as to conform them to Luxembourg law. These shall henceforth have the following wording:

“Chapter I. Form, Definitions, Object, Duration, Name, Registered Office.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Definitions. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium account) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium account)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

“Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

“Legal Reserve” has the meaning given to it in Article 22; and

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, approved by the general meeting on the basis of recent interim accounts of the Company established under Luxembourg GAAP. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the

proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company will have the name of “Atlis S.à r.l.”.

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 7. Subscribed Capital. The Company’s subscribed share capital is fixed at fourteen thousand, seven hundred Euro (EUR 14,700.-) divided into:

- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class B share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One thousand, four hundred and seventy (1,470) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to rights in the profits and assets of the Company as set forth in the Articles hereafter and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares

may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. Redemption of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Art. 10. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 11. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 12. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate

and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 15. Liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles or the Law.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 20. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st, and ends on December 31st of each year.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital (hereafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium account to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the class F shares held by them, then
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the class G shares held by them, then
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the class H shares held by them, then
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the class I shares, and finally,
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 9 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

Art. 23. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and by applying the order of priority and rules set forth in article 22 of the Articles:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 25. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles”.

VIII. The shareholders resolved that the first accounting year after the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg which began on January 1st, 2014 in British Virgin Islands, shall terminate on December 31st, 2014.

IX. The registered office of the Company is established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

X. The shareholders resolved to ratify the appointment of the following person as Company’s sole manager with effect as of today’s date (as of 12:01 AM):

- Mr. Agnar Lemacks, born on August 24th, 1975, in Reykjavik, in Iceland, having his address at 10, route d’Echternach, L-1453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Ratification

The appearing parties requested the notary to act and to authenticate, in accordance with the requirements of Luxembourg Law on Commercial Companies dated August 10th, 1915, the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made hereabove by the shareholders of the Company as of the date hereof.

Consequently, the transfer of the effective management and central administration of the Company, and the establishment of the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg are realized with effect as of today’s date.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Agnar Lemacks, né le 24 août 1975 à Reykjavik, Islande, ayant son adresse résidentielle au 10, route d’Echternach, L-1453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 7 mai 2014; et

- Numi AS, Id. 994 017 314, Henrik Ibsens gate 100, N-0230 Oslo, Norvège, représentée par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d’une procuration donnée le 6 mai 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Les comparants sont les deux seuls associés d’«Atlis S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, et ayant son siège social au P.O Box 957, offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille Dollars américain (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

III. La Société est en cours d’immatriculation à la présente date auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aucune demande ou autre requête similaire n’a été déposée pour dissolution volontaire ou involontaire, liquidation ou banqueroute de la Société ou suspension des paiements par la Société.

IV. En accord avec les décisions prises par les organes décisionnels de la Société, le siège de direction effective et d'administration centrale ainsi que le siège social de la Société sont transférés des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date de ce jour.

V. Les associés soutiennent et confirment, autant que cela est nécessaire, la décision des organes décisionnels de la Société de poursuivre la Société en tant que société constituée selon les lois luxembourgeoises, en transférant le siège social et le siège de direction effective et d'administration centrale au Luxembourg et en conséquence d'adopter la nationalité luxembourgeoise sans dissolution ou perte de sa personnalité juridique et sans création d'une nouvelle entité juridique. Toutes les actions et formalités nécessaires requises doivent être réalisées à l'ancien siège social de la Société afin d'assurer un transfert en bonne et due forme.

Un tel transfert n'entraîne pas la dissolution ou le changement de la personnalité juridique de la Société et la Société va poursuivre son existence juridique sans discontinuité, telle que mis en évidence dans l'opinion légale réalisée le 25 juin 2014 par Maples and Calder, un cabinet d'avocat situé aux Iles Vierges Britanniques.

VI. Les associés décident i) de convertir le capital social de la Société de Dollars américain (USD) en Euro (EUR), avec effet immédiat en appliquant le taux de conversion USD/EUR de 1,- USD = 0,73 EUR, le présent capital social de la Société de vingt mille Dollars américain (USD 20.000,-) étant remplacé par quatorze mille, sept cents Euro (EUR 14.700,-), divisé en quatorze mille, sept cents (14.700) parts sociales avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et à organiser de la manière suivante:

- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe A, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe B, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe C, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe D, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe E, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe F, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe G, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe H, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe I, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe J, entièrement souscrites et libérées;

ii) et d'allouer le montant excédentaire de soixante centimes (EUR 0,60) résultant de la conversion à la réserve légale de la Société.

VII. Les associés décident d'adopter la forme sociale d'une société à responsabilité limitée pour la Société sous le nom d'Atlas S.à. r.l. et décide également d'amender et de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise. Ces derniers doivent désormais avoir la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . Forme, Définitions, Objet, Durée, Dénomination, Siège.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la Réserve Légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'Article 22; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intermédiaires récents établis en vertu des PCGR luxembourgeois. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobilières et immobilières y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «Atlis S.à r.l.».

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 7. Capital Souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze mille, sept cents Euro (EUR 14.700,-) représenté par:

- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- Mille, quatre cent soixante-dix (1.470) part sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits dans les bénéfices et l'actif social de la Société tels que décrits ci-après et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. Rachat de parts sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Art. 10. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 11. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 13. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/

mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par la Loi ou les Statuts.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

L'associé unique ou les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée à/aux associé(s) en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 22. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pourcent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pourcent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,

- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,

- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entièreté de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement, les parts sociales de classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

Art. 23. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes et en appliquant l'ordre de priorité et les règles énoncés à l'article 22 des Statuts:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,

- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 25. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

VIII. Les associés décident que le premier exercice social après la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg qui a commencé le 1^{er} janvier 2014 aux Iles Vierges Britanniques, doit se terminer le 31 décembre 2014.

IX. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

X. Les associés décident de ratifier la nomination de la personne suivante en tant que gérant unique de la Société avec effet à la date de ce jour (à partir de 00h01 du matin):

- M. Agnar Lemacks, né le 24 août 1975 à Reykjavik, Islande, ayant son adresse résidentielle au 10, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ratification

Les comparants ont requis le notaire d'acter et d'authentifier, conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, la ratification et la confirmation, sans réserves, exclusions ou exceptions, de toutes les résolutions prises ci-dessus par les associés de la Société en ce jour.

En conséquence, le transfert du siège de direction effective et d'administration centrale, et l'établissement du siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sont réalisés avec effet à la présente date.

La Société sera en conséquence soumise à la loi luxembourgeoise, en application de l'article 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098919/712.

(140118215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Tomcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 9, Zone Commerciale et Artisanale Klengbuusbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 128.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014098782/11.

(140116606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg G 48.

Bilan au 31 décembre 2013

Actif	31/12/2013	31/12/2012	Passif	31/12/2013	31/12/2012
Actif circulant			Fonds social		
II Créances 2.a	9,600.00	4,750.00	I Fond associatif 2.c	369,170.06	336,475.94
III Valeur, mobilières 2.b	64,242.24	264,642.24	IV Fond dédié	53,792.10	48,012.04
IV Avoirs en banque	360,067.92	123,839.74			
			Dettes à un an au plus		
			Subventions à payer 2.e	10,948.00	8,744.00
Total	433,910.16	393,231.98	Total	433,910.16	393,231.98

Compte de résultats de l'exercice 2013

A Charges	2013	2012	B Produits	2013	2012
Charge de publications légales	0.00	81.00	Intérêts et Produits assimilés	8 006.99	8 286.25
Autres Charges	630.40	616.80			
Charges bancaires	865.41	421.87			
Résultat de l'exercice	6 511.18	7 166.58			
Total	8 006.99	8 286.25	Total	8 006.99	8 286.25

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2013

1. Généralités. La Fondation du Souvenir et de l'amitié a pour objet d'exercer toutes les activités qui sont en relation avec:

- l'allocation de bourses d'études ou de formation, ou encore de bourses destinées à permettre des échanges nationaux ou internationaux, d'étudiants, d'enseignants ou de spécialistes;
- le financement d'oeuvres pédagogiques, sociales ou humanitaires dans le respect des principes et idéaux du Rotary International.

La Fondation du Souvenir et de l'Amitié est reconnue Établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 16 août 1993 et peut comme tel recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales dans les limites fixées par l'article 109, alinéa 1 n° 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. Toute personne (société ou particulier) peut déduire de son revenu imposable la somme des dons envers des établissements d'utilité

publique, comme la Fondation du Souvenir et de l'Amitié, si ce cumul des dons est au moins égal à 120.- Euros par année d'imposition et dans la limite de 500.000.- Euros ou 10% du revenu imposable.

La Fondation tient une comptabilité régulière et l'exercice coïncide avec l'année civile.

Les comptes sont tenus en euros.

2. Bilan.

2.a. Créances

Les créances figurent au bilan pour leur valeur nominale. Il s'agit des montants des contributions annuelles décidées par le Rotary Club de Luxembourg en faveur des actions de la Fondation du Souvenir et de l'Amitié.

2.b. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurent pour leur valeur d'acquisition et ne font pas l'objet d'une correction de valeur. Les obligations ont été remboursées à la valeur nominale à la date d'échéance finale le 4 décembre 2013.

2.c. Fond associatif

Selon la loi modifiée du 21 août 1928 concernant les fondations et les associations sans but lucratif sont seules considérées comme des fondations, les établissements qui, essentiellement à l'aide des revenus des capitaux affectés à leur création ou recueillis depuis et à l'exclusion de la poursuite d'un gain matériel, tendent à la réalisation d'une oeuvre d'un caractère philanthropique, social, religieux, scientifique, artistique, pédagogique, sportif ou touristique.

Le fond associatif est destiné à soutenir durablement l'activité de la Fondation.

Les dons collectés durant l'exercice sont affectés à 100% au compte Fond associatif («capital»). Néanmoins les statuts prévoient qu'un donateur ou constituant de legs peut stipuler que le don ou legs fait à la Fondation soit directement affecté à raison de 80 % à une des deux finalités reprises sous le paragraphe 1 ci-dessus, les 20 % restants sont dans ce cas affecté au compte Fond associatif («capital») de la Fondation.

Les statuts prévoient également que le bénéfice annuel de la Fondation après déduction des frais administratifs sera affecté à 10 % au compte Fond associatif («capital»)

Le fond associatif a évolué comme suit:

	Exercice 2013	Exercice 2012
Fond associatif au 1 ^{er} janvier	336,475.94	326,476.78
Dons reçus durant l'exercice	32,046.00	9,282.50
Affectation du résultat de l'exercice	<u>651.12</u>	<u>716.66</u>
Fond associatif au 31 décembre	369,173.06	336,475.94

2.d. Fond dédié

Le fond dédié correspond à des ressources qui peuvent, sur décision du Conseil, être affectés à un projet qui s'inscrit dans une des deux finalités reprises sous le point 1 ci-dessus.

La diminution inscrite dans le tableau ci-dessous correspond à un montant supplémentaire versé à un bénéficiaire de subventions.

Le fond dédié a évolué comme suit:

	Exercice 2013	Exercice 2012
Fond dédié au 1 ^{er} janvier	48 012.04	41 562.12
Affectation du résultat de l'exercice	5 860.06	6 449.92
Diminution	<u>-80.00</u>	<u>0.00</u>
Fond dédié au 31 décembre	53 792.10	48 012.04

2.e. Subventions à payer

Les subventions à payer correspondent aux fonds collectés pour les différentes actions, proposées par le Conseil ou sur demande du donateur.

3. Changement de l'actif net.

Actif net au 31 décembre 2012		Actif net au 31 décembre 2011	
Créanciers	4,750.00	Créanciers	10,000.00
Banques	<u>388,481.98</u>	Banques	<u>375,211.70</u>
Total Actif net	393,231.98	Total Actif net	385,211.70
Actif net au 31 décembre 2013		Actif net au 31 décembre 2012	
Créanciers	9,600.00	Créanciers	4,750.00
Avoirs en Banque	<u>424,310.16</u>	Avoirs en Banque	<u>388,481.98</u>
Actif net	433,910.16	Actif net	393,231.98
Changement de l'actif net	40,678.18	Changement de l'actif net	8,020.28

Changement de l'actif net		Changement de l'actif net	
Recettes nettes	6,511.18	Recettes nettes	7,166.58
Dons net	34,167.00	Dons net	853.70
Changement de l'actif net	40,678,18	Changement de l'actif net	8,020.28

4. Budget pour l'exercice 2014.

Budget révisionnel 2014

Recettes 2014

Prévisions de dons	17,500.00
Produits financiers	500.00
Total recettes	18,000.00

Affectation 2014

Frais administratifs et bancaires	1,150.00
Affectation au Fond Associatif	7,835.00
Affectation au Fond Dédié	15.00
Affectation à des projets	9,000.00
Total affectations	18,000.00

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

Référence de publication: 2014099117/106.

(140118882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 177.983.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 4 mars 2014:

- Martin Picciano a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la société avec effet au 31 mars 2014.
- David Hitchcock, ayant pour adresse le 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, FL 33647 Etats-Unis est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 31 mars 2014 pour une période indéterminée;

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014099428/15.

(140118122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098779/9.

(140117432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Twelve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098792/9.

(140116809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.